

Déclaration Directeur du Département de Certification des Monteurs

Depuis 2004, le D.C.M. de la Direction de la Formation et de la Professionnalisation d'Enedis est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour la certification des Monteurs de réseau en canalisations électriques souterraines.

Cette accréditation garantit le respect des exigences de la norme CEI/ISO 17024 « Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes ».

Les exigences de cette norme ont pour principal objectif de garantir aux candidats se présentant aux épreuves de certification, qu'ils seront tous traités équitablement et de manière impartiale.

Je m'engage à ce que l'ensemble du personnel participant aux activités de certification pour le D.C.M. mette en œuvre cette impartialité dans l'exercice de leurs activités de certification des monteurs en canalisations électriques souterraines.

Le système de management mis en place au sein du D.C.M. reprend cette valeur, et l'implication de tous garantissent :

- Un traitement équitable de tous les candidats aux examens
- L'assurance de la gestion des conflits d'intérêts éventuels
- L'objectivité des activités de certification
- La validité et la fiabilité des évaluations réalisées

Je veille à la compétence du personnel qui intervient dans les activités de certification, et m'engage pour le comité de décisions DCM, à ce qu'aucune pression, de quelque nature qu'elle soit, ne puisse compromettre l'impartialité de nos décisions de certification.

Je m'engage aussi à ce que l'organisation du D.C.M. permette de fournir une prestation de qualité répondant aux attentes des parties intéressées en respectant ces principes de manière identique pour tous les candidats.

Le Directeur du DCM



Bertrand BRUN

Le 01/12/2019